

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

BASSENS - Parc des coteaux et fil vert - Acquisition foncière en vue de l'aménagement de l'entrée nord du parc Rozin - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

Madame KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet du Parc des Coteaux programme la mise en valeur harmonisée des 400 hectares d'espaces verts et boisés du Grand Projet des Villes regroupant les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

Ce parc relie des espaces verts et de vastes espaces naturels sur lesquels la diversité sociale des populations, la qualité de vie urbaine et des aménagements valorisent la nature et les paysages, selon deux axes de mise en valeur et d'aménagement des coteaux de Garonne : des parcs, avec leurs atouts propres, et leur thématique particulière ; un « fil vert », qui constitue la colonne vertébrale du parc, traverse chacun des parcs qui le composent et les relie du nord au sud. Le parc Rozin constitue un maillon important du parc des Coteaux à Bassens.

Le parc Rozin est situé à proximité immédiate du centre bourg, des transports en commun (bus qui amène au tram) et d'aménagements pour les cheminements doux (piste cyclable en centre-bourg). Il est accessible, gratuitement, à tous publics (habitants, associations, scolaires, sportifs, loisirs). Son entrée nord est proche de la gare de Bassens qui permet de relier Bassens à la gare multimodale de Cenon-Pont Rouge et à la gare Saint-Jean.

Dans ce cadre, la commune de Bassens envisage d'acquérir un terrain pour aménager ultérieurement l'entrée nord du parc Rozin, sis 14 avenue Lucien Victor Meunier (parcelle AL16p de 373 m²).

Impacts attendus

Ce projet a une dimension socio-économique et contribue à la requalification des quartiers prioritaires :

- le parc des coteaux, grande trame naturelle et paysagère de la rive droite, est un outil créateur de liens sociaux. Il permet la rencontre de divers publics lors d'événements fédérateurs, de pratiques sportives et de loisirs ;
- il permet de renforcer l'attractivité en s'appuyant sur les ressources locales, et stimuler la vitalité économique du territoire de la rive droite. La mutualisation des moyens et des connaissances facilitant déjà l'émergence de projets mobilisateurs tels que l'événement culturel « Panoramas » ;
- la commune de Bassens compte trois quartiers prioritaires et plus de 38 % de logements sociaux. Elle fait partie du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes des Hauts de Garonne.

Objectifs

L'aménagement du parc Rozin apporte une véritable contribution à la requalification des quartiers prioritaires, en œuvrant en faveur de la mixité sociale et intergénérationnelle et du changement d'image de ces quartiers et en rendant accessible des espaces de nature.

Ce projet vise à une meilleure connaissance du parc des Coteaux, le révéler et en développer les usages afin qu'il tienne pleinement sa place dans le développement de la rive droite

- une valorisation de la commune et des habitants dont ceux des quartiers prioritaires, pour la mise en valeur d'une richesse naturelle jusqu'alors insoupçonnée. Il s'agit de révéler le patrimoine naturel communal méconnu en proposant des parcours de promenade aux habitants ;
- la mobilisation et la mixité des publics en proposant des activités et des usages diversifiées ;
- la mise en valeur des espaces remarquables de la commune ;
- la valorisation de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire bassenais ;
- la sensibilisation des habitants à l'intérêt patrimonial, paysager, floristique de ces espaces de nature (balades scientifiques organisées par Côté Sciences, biennale « Panoramas, le Parc des Coteaux en biennale » par le GIP-GPV des Hauts de Garonne) ;
- la participation au changement d'image de la rive droite de l'agglomération bordelaise (les Hauts de Garonne) ;
- la poursuite et le renforcement du développement responsable du territoire, à travers des modes de gestion raisonnée des parcs, en cohérence avec la stratégie de l'Agenda 21 local (mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale, gestion raisonnée des espaces verts, manifestations responsables...).

Par courrier du 10 mars 2014, la commune de Bassens sollicite une dérogation permettant l'acquisition de la parcelle préalablement à la décision du Conseil de communauté sur sa participation à l'opération.

Le budget prévisionnel de l'action

Par délibération du 6 mars 2014, la commune de Bassens sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement conclu entre la commune et la Communauté urbaine pour la période 2012-2014 (avenant n° 2) dans la fiche action n° 40 « Avenant n° 2-Participation communautaire pour l'acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'aménagement du Parc des Coteaux ».

BUDGET PREVISIONNEL € HT			
DEPENSES	€	RECETTES	€
Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section AL n° 16p, pour une contenance de 373 m ²	65 275,00	Commune de Bassens	33 887,50
Frais annexes	2 500,00	Communauté urbaine de Bordeaux	33 887,50
	67 775,00		67 775,00

Cette demande de fonds de concours respecte les modalités d'éligibilité aux aides communautaires définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature.

Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « Acquisition foncière ».

- Intérêt communautaire : parc composante du parc intercommunal des coteaux ; itinéraire de découverte des espaces naturels, cheminements doux ;
- Ouverture ou service rendu au public : parc accessible à tous gratuitement ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur des espaces remarquables de la commune ;
- Innovation et expérimentation : gestion raisonnée des espaces verts, mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale des communes du G.P.V., manifestations responsables.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 33 887,50 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QU'EN

raison des objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la mise en œuvre d'une valorisation d'une trame verte et bleue sur son territoire et de la découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique du territoire communautaire.

DÉCIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 33 887,50 € est attribué à la commune de Bassens au titre de l'acquisition foncière en vue de l'aménagement de l'entrée nord du parc Rozin.

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement, opération 05P011O001 « Continuités et Espaces Naturels remarquables », chapitre 204, compte 2041412, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2014

Mme ANDRÉA KISS